



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les conditions du travail agricole et la substitution familiaux-salariés

M. Denis Barthélemy, M. Michel Blanc, M Philippe Perrier-Cornet

Citer ce document / Cite this document :

Barthélemy Denis, Blanc Michel, Perrier-Cornet Philippe. Les conditions du travail agricole et la substitution familiaux-salariés. In: Économie rurale. N°105, 1975. Population et travail agricoles. pp. 45-46;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2331>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_105_1_2331

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LES CONDITIONS DU TRAVAIL AGRICOLE ET LA SUBSTITUTION FAMILIAUX-SALARIES

dans trois régions du Centre-Est (Châtillonnais, Nièvre, Plaine de Dijon). Observations concrètes

par D. BARTHELEMY, M. BLANC, Ph. PERRIER-CORNET
INRA - ENSSAA, Dijon

Trois études menées dans des régions du Centre-Est ont été réalisées selon des méthodes différentes, aussi est-il difficile d'en exposer les résultats selon un plan articulé autour d'un certain nombre de thèmes. Les points essentiels de ces trois études (1) sont présentés ici successivement.

I — TRAVAIL SALARIE ET REPARTITION DES TACHES DANS LES EXPLOITATIONS DU CHATILLONNAIS

Le travail salarié

La force de travail salariée représente 20 % de la force de travail totale. 50 % des ouvriers sont peu qualifiés, c'est-à-dire qu'ils se limitent aux travaux de manutention et de curage des bêtes. 30 % le sont davantage puisqu'en sus des opérations précédentes ils participent aux travaux de labour. Enfin 20 % sont des ouvriers qualifiés qui assument des fonctions de tractoristes et participent aux travaux les plus délicats (semis, traitements et moisson-battage). On constate une tendance modérée à ce que les ouvriers les plus qualifiés se trouvent dans les exploitations les plus grandes.

La répartition des tâches

La tâche spécifique des femmes d'exploitants est la traite des vaches laitières (70 % des exploitantes). Il y a un parallélisme entre la disparition des troupeaux laitiers et la cessation d'activité des femmes.

Entre les hommes de la famille il n'y a pas de répartition spécifique des tâches. Le type de répartition varie d'une exploitation à l'autre.

Par contre, il existe une répartition du travail entre les travailleurs salariés et les travailleurs familiaux. Dans tous les cas, le travailleur salarié s'occupe des tâches les moins délicates. Si l'on compare la répartition des tâches dans une exploitation où il y a un chef d'exploitation et un salarié, et une autre où il y a un chef d'exploitation et son fils (même dimension, même système de production), on constate que dans le premier cas le salarié s'occupe du curage de l'étable, de l'affouragement des animaux et des labours, et que le chef d'exploitation effectue une part des labours, les semis, les traitements et la moisson-battage, alors que dans le second cas il y a une répartition équivalente des tâches.

La substitution travail salarié — travail familial

70 % des travailleurs salariés et 76 % des plus qualifiés se trouvent dans des exploitations où le chef d'exploitation est le seul travailleur familial masculin (ce qui représente 56 % du total des exploitations). Ils permettent d'assurer une transition dans une période où les enfants sont en bas âge.

Dans chaque classe de superficie, les exploitations employant les salariés qualifiés sont celles qui ont le niveau de production le plus élevé pour les productions animales, bien que ceux-ci s'occupent rarement eux-mêmes de ces productions. Les travailleurs qualifiés, dans la mesure où ils peuvent participer à une gamme de travaux plus importants que les salariés non qualifiés, autorisent une réorientation plus importante du travail familial vers la production animale (en même temps que les salaires qu'ils exigent entraînent un plus grand besoin d'argent).

Au total, le travail salarié se substitue au travail familial quand celui-ci est insuffisant pour faire face aux tâches de production (intervalles entre générations). Il y a alors une division du travail : les salariés s'occupent des tâches les plus pénibles et les moins délicates. Dans tous les cas, le travail salarié reste sous la dépendance du travail familial. Dans le cas des plus grandes exploitations les travailleurs familiaux peuvent se retirer, partiellement ou totalement, des tâches de production. Mais à terme cette situation devrait disparaître avec la tendance à la diminution du salariat, qui est forte dans toutes les exploitations y compris les plus grandes.

2 — LA FONCTION DU SALARIAT DANS LES DIFFERENTES COUCHES D'EXPLOITATION DU NIVERNAIS CENTRAL

En 1970, 85 % des exploitations de plus de 100 hectares employaient des salariés permanents qui fournissaient plus de 50 % de la force de travail utilisée. Pour les exploitations de 50 à 100 hectares, ces pourcentages tombaient respectivement à 50 % et 25 %. Les exploitations du premier groupe seront dites : « grandes exploitations ». Les exploitations du second : « exploitations moyennes ». Le seuil des 100 hectares qui constitue la frontière entre ces deux groupes d'exploitations est bien évidemment en partie arbitraire.

Eléments d'ensemble sur la qualification des salariés agricoles du Nivernais central

Ce prolétariat est dans l'ensemble peu qualifié : 54 % des salariés ne conduisent jamais un tracteur ; 15 % au moins d'entr'eux présentent une capacité professionnelle réduite. Cependant divers éléments donnent à penser qu'une minorité de ce prolétariat présente une qualification certaine, et que cette minorité se retrouve surtout dans les grandes exploitations.

Le rapport du nombre des veaux sevrés au nombre de vaches nest pas lié à l'importance de la main-d'œuvre salariée dans la main-d'œuvre totale. Autrement dit dans les grandes exploitations, étant donnée l'importance du troupeau et de la main d'œuvre salariée, il est hautement probable que certains ouvriers se voient confier les opérations délicates du vélage et des soins aux jeunes animaux, et s'acquittent de ces tâches aussi bien que la main d'œuvre familiale.

(1) BARTHELEMY D., BOINON J.-P. — *Le caractère familial du développement des exploitations agricoles du Châtillonnais*. Dijon. INRA. Laboratoire d'économie rurale ENSSAA. Série Document Recherche n° 4, mars 1973.

BLANC M. — *Système de production et force de travail dans les exploitations bovines de la Nièvre*. Dijon. INRA. Laboratoire d'économie rurale. ENSSAA. Série Document Recherche n° 6, mai 1973.

PERRIER-CORNET Ph., VINCQ J.-L. — *L'évolution des rapports sociaux de production dans six communes de la Plaine de Dijon*. Dijon. Laboratoire d'économie rurale. ENSSAA, juin 1973 (rédaction provisoire).

D'autre part, le prolétariat est plus stable dans les grandes exploitations que dans les moyennes. En effet si l'on considère le taux des salariés qui ont quitté entre 1967 et 1970 l'exploitation dans laquelle ils travaillaient en 1967, ce chiffre est au moins de 53 % dans les exploitations de 50 à 90 hectares, et seulement de 46 % dans les exploitations de plus de 120 hectares. Pourtant la diminution du nombre des salariés a été dans la même période plus faible dans le premier cas que dans le second : 9 % contre 17 %. Or la stabilité du prolétariat est sans doute une condition qui favorise sa qualification.

La fonction du salariat dans les exploitations moyennes

Dans les exploitations moyennes la présence des salariés est liée généralement à une certaine faiblesse de la quantité de main d'œuvre familiale disponible. La manière dont se renouvelle cette dernière conduit à faire varier, tout au long de la vie de l'exploitation, le nombre de personnes en âge de travailler. Ainsi, compte tenu de la superficie, à certaines périodes, la main d'œuvre familiale est pléthorique et sa productivité d'ensemble est basse (7 vaches par emploi à temps complet). Quand au contraire, la quantité de main d'œuvre familiale est trop faible pour mettre en valeur l'exploitation, on doit recourir à l'emploi du salariat. Mais alors on peut fixer la quantité de travail qu'on loue, et disposer finalement d'une quantité de travail optimale relativement à la superficie de l'exploitation. Dans ce cas la productivité d'ensemble du travail est élevée (13 vaches par emploi à temps complet).

La fonction du salariat dans les grandes exploitations

Ces exploitations ont une taille telle que la main-d'œuvre familiale, quelle que soit son importance, est généralement insuffisante pour mettre en valeur l'exploitation. Relativement à la superficie, on n'est jamais en présence d'une quantité de main d'œuvre pléthorique. A tous les stades du cycle de renouvellement de la main d'œuvre familiale, la productivité du travail est élevée (10 vaches par emploi total). Il en découle une supériorité des grandes exploitations sur les moyennes, supériorité parfois utilisée à retirer de la production certains membres de la famille en âge de travailler. Ainsi 68 % des exploitations de plus de 90 hectares présentent moins de deux emplois familiaux à temps complet. Dans les exploitations moyennes ce taux n'atteint que 46 %.

Dans les grandes exploitations, le prolétaire est toujours nécessaire, parfois même qualifié et souvent utilisé à épargner du travail à certains membres de la famille. En ce sens, sa fonction s'apparente à celle d'un domestique. Cependant, ce domestique coûte cher, et les grandes exploitations ont de moins en moins la possibilité de se l'offrir, comme en atteste le fait que le taux de diminution des salariés (17 %) est plus élevé dans cette couche que dans celle des exploitations moyennes où il n'atteint que 9 %.

L'EVOLUTION DU TRAVAIL AGRICOLE DANS LA PLAINE DE DIJON

La diminution du travail salarié

En 1945, les 4/5 des exploitations de plus de 20 hectares emploient au moins un salarié permanent. (Parmi celles-ci, plus des 2/3 emploient au moins 2 salariés permanents).

Ce pourcentage diminue quelque peu dans les années suivantes, mais c'est surtout entre 1955 et 1960 que les départs de salariés sont les plus importants.

En 1960, à peine la moitié des exploitations de plus de 20 hectares emploient encore au moins un salarié permanent et seulement 20 % utilisent 2 salariés ou plus.

En 1973, on ne rencontre pratiquement plus de salariés sur les exploitations de moins de 80 hectares. Et la présence de salariés est loin d'être la règle sur les grandes exploita-

tions. (En 1970, pour l'ensemble de la Plaine, selon le RGA, sur 202 exploitations de plus de 100 hectares, seulement 107 emploient un ou plusieurs salariés permanents).

La diminution du salariat et le développement des exploitations agricoles.

— Substitution du travail familial

A près de la moitié des départs (sans remplacement) de salariés, correspond l'arrivée d'un fils à l'âge adulte (soit à 14-18 ans, soit au retour du service militaire) ou quelquefois d'un autre travailleur familial sur l'exploitation.

Un peu plus du tiers des départs de salariés n'est pas lié à un changement quantitatif apparent de l'importance de la famille et des travailleurs familiaux sur l'exploitation ; il n'est pas lié non plus à une modification importante dans le système de production. La famille dans ce cas prend en charge les travaux assurés autrefois par le ou les salariés : l'accroissement du parc de matériel permet une réorganisation du travail familial. Dans quelques cas même, on n'observe pas d'accroissement du cheptel mort de l'exploitation après leur départ ; ceci semble correspondre à une mise au travail effective du patron.

— Spécificité du travail salarié ?

Enfin, moins de 1/5 des départs de salariés ne correspondent pas à une substitution du travail familial au travail salarié : le départ du salarié entraîne la suppression de son activité. Il s'agit pour l'essentiel de départs de vacher qui ont pour conséquence l'abandon pur et simple de l'élevage laitier. S'agit-il pour autant d'une spécificité du travail salarié par rapport au travail familial dans les quelques exploitations (généralement grandes) où l'on rencontre ce cas ? On peut supposer que le coût du vacher devait représenter pratiquement le revenu tiré du lait et que l'élevage laitier n'étant pas ou plus nécessaire pour assurer la continuité et le développement de l'exploitation, il ne soit pas pris en charge par la main d'œuvre familial après le départ du vacher.

Répartition des tâches entre patrons et salariés dans les grandes exploitations

Avant 1945, les salariés sont essentiellement des charretiers, des hommes à toutes mains : ils font les travaux les plus pénibles (fumier, battoir...), ceux que la main d'œuvre familiale leur laisse. Le chef d'exploitation est d'abord un patron : il dirige et surveille le travail. Or paradoxalement, c'est le développement du machinisme dans l'agriculture qui, en permettant l'élimination des salariés va mettre effectivement les patrons au travail. Dans la Plaine, les premiers tracteurs apparaissent vers 1930-35, la première moissonneuse-batteuse en 1946. Tant qu'il y aura à la fois utilisation du tracteur et des chevaux pour les travaux de culture, les salariés ne conduiront pratiquement jamais le tracteur. Dans notre échantillon, le premier conducteur de tracteur apparaît en 1952 soit 15 ans après l'introduction du premier tracteur. De même, avant 1960, nous n'avons pratiquement pas d'exemples d'ouvriers conduisant la moissonneuse-batteuse.

Certes, actuellement, les ouvriers se voient toujours confier les travaux les plus pénibles, ou ceux qui impliquent peu de responsabilité. Mais on note de plus en plus une convergence des travaux effectués par les salariés et ceux faits par l'agriculteur : toutes les opérations du processus de travail tendent à être mécanisées d'une part, et d'autre part le collectif de travail va en s'amenuisant. Si une certaine division des tâches pouvait être effective entre un agriculteur, son fils et 4 salariés (cas-type d'une exploitation de 100 hectares en 1950), elle l'est plus difficilement aujourd'hui quand un agriculteur et un salarié cultivent en moyenne 120 hectares à eux deux.